

# Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors -  
Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol -  
Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze -  
Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrièves.fr

2025/04 56

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 10 février, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 3 février 2025

**Présents** : Jérôme Fauconnier, Alain Roche, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Bernard, Uta Ihle, Robert Cuchet, Christophe Drure, Gilles Cleret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

**Suppléants avec voix délibérative** : Sandrina Simoes, Thibaut Bécourt, Marc Giraud.

**Suppléants sans voix délibérative** : François Gaborit, Jean-Luc Granier

**Pouvoirs** : Fabienne Croze à Christian Roux, Marc Rochas à Gilles Cléret, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini. Véronique Méneghin-Caprio à Caroline Fiorucci, Yannick Faure à Jérôme Fauconnier, Claude Girard à Hélène Rossi.

Votants : 39 Pour : 39

### **OBJET : CONVENTION AVEC L'ACEISP CONCERNANT L'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS DU TERRITOIRE – ANNEE 2025**

La CCT a souhaité mettre en place un partenariat avec l'ACEISP afin de proposer des temps d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des porteurs de projets du territoire.

L'ACEISP assurera un accompagnement individualisé du public ayant un projet de création – reprise ou développement d'entreprise. Il prendra la forme :

- De temps d'accueil et d'accompagnement individuels des porteurs de projet
- D'une mise en réseau, si celle-ci est nécessaire, de porteurs de projet avec d'autres structures d'aide à la création d'entreprise (coopératives d'activité, financeurs, pépinières, etc.)
- D'animation d'ateliers thématiques autour de l'entrepreneuriat sur demande de la collectivité

En complément de l'accueil du public, l'ACEISP s'engage à préparer, coordonner et suivre les projets en lien avec le service Emploi-Economie de la CCT.

L'ACEISP assure également un accompagnement des entreprises en difficulté du territoire, en leur proposant des outils et des réponses à leur problématique.

Chaque porteur de projet orienté par le service Emploi-Economie de la CCT (porte d'entrée sur le territoire) pourra bénéficier d'un accompagnement afin :

- D'être informé sur les étapes et la démarche de la création – reprise d'entreprise et des ressources existantes
- De réaliser un business plan
- De faire un choix entre la création ou la reprise d'une entreprise, la mise en œuvre d'une étape de formation, la reprise d'un emploi si nécessaire, l'abandon ou le report du projet.

La CCT mettra à disposition de l'ACEISP un bureau au Granjou pour accueillir les porteurs de projets lors des rendez-vous individuels.

L'action est dotée d'un budget de 4 000 € (budget du service Emploi-Economie) et est affecté selon la répartition indicative suivante :

- 34 heures d'accompagnement face – face ou d'animation collective des repreneurs et entrepreneurs.
- 10 heures d'accompagnement auprès des entreprises en difficulté.
- 4 heures de participation aux instances : comités de pilotage, comités techniques, événement emploi et création d'entreprise.

Il s'agit d'un budget maximal affecté à cette action. Seules les heures réellement effectuées seront facturées.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la signature de cette convention annuelle avec l'ACEISP concernant l'accompagnement des porteurs de projets du territoire
- **AUTORISE** le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-président, à signer cette convention, ainsi que tout document en rapport avec cette convention

**Fait à Saint Martin de Clelles, le 10 février 2025**

**Le Président**

**Jérôme FAUCONNIER**



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture le

17/2/25

et de sa publication le

17/2/25